

Gabriel Attal poursuit ses provocations et sort les textes sur le « choc des savoirs » ! Pour le SNFOLC, une seule solution ! Abrogation de ces textes, création de tous les postes statutaires nécessaires et augmentation des salaires !

Alors que les parents d'élèves rejettent ce texte, alors que les enseignants rejettent ce texte alors que les chefs d'établissements le rejettent aussi, la preuve en ait, il y avait mercredi 13 mars, 200 personnels de direction pour dénoncer cette réforme ! Le premier ministre est isolé mais malgré tout il poursuit envers et contre tous ! Les textes sont parus le 17 mars, un dimanche !

Groupe de niveaux :

Quelle est la souplesse promise par le gouvernement est ce : « Les enseignements communs de français et de mathématiques, sur tout l'horaire, sont organisés en groupes pour l'ensemble des classes et des niveaux du collège. Les groupes sont constitués en fonction des besoins des élèves identifiés par les professeurs. Les groupes des élèves les plus en difficulté bénéficient d'effectifs réduits. Par dérogation, et afin de garantir la cohérence des progressions pédagogiques des différents groupes, les élèves peuvent être, pour une ou plusieurs périodes, une à dix semaines dans l'année, regroupés conformément à leur classe de référence pour ces enseignements. La composition des groupes est réexaminée au cours de l'année scolaire, notamment à l'occasion des regroupements, afin de tenir compte de la progression et des besoins des élèves. » ?

On change le mot niveaux par groupe de besoins et on autorise de temps en temps les enseignants à prendre les élèves en classe entière ? Cela ne CHANGE RIEN et cela va aggraver les conditions de travail. Les moyens sont toujours enlevés aux autres disciplines pour créer ses groupes de besoin de mathématiques et de français. Des groupes de langues, de sciences, de latin vont disparaître et cela sera pire à la rentrée 2025. Pour cette réforme, il aurait fallu la création de 6 000 ETP et nous en sommes loin. Le gouvernement ne met pas les moyens, pire il enlève 692 millions d'euros et des économies sont encore prévues l'année prochaine.

Les élèves n'auront plus de groupes classes, nous avons déjà vu les méfaits au lycée. Quelles en seront les conséquences sur les élèves de collège ? Les enseignants de français et de mathématiques seront en barrette, ce qui dégradera les emplois du temps des élèves et des professeurs et cela va les contraindre à avoir des progressions communes. Et maintenant pour les retours en classe entière les collègues devront se concerter et encore se concerter et que fera le ou les collègues qui

n'auront plus de groupes ? On les utilisera pour des remplacements de courte durée ? Et pour finir on parle d'effectif réduit sans donner un seuil précis, ce groupe d'élèves à besoins pourra donc aller jusqu'à combien d'élèves ?

GROUPES DE NIVEAUX



Prépalycée :

Pour cette « classe préparatoire à la seconde », « l'organisation et la mise en œuvre de cette formation s'appuient sur un ou plusieurs projets pédagogiques dont la thématique est définie par l'équipe pédagogique, à partir de l'identification des besoins des élèves, et validée par le chef d'établissement. ». **C'est la mise en place d'un niveau totalement territorialisé, en dehors de tout cadre national** et qui présentera une charge de travail supplémentaire conséquente pour les enseignants qui en auront la charge.

A la fin de leur année, les élèves n'auront pas l'obligation de repasser le DNB. Ils se verront délivrer une attestation de fin de cycle préparatoire à la classe de seconde.

On peut craindre que la mesure si elle était appliquée conduise non pas à élever le niveau de connaissances des élèves, mais à abaisser celui du DNB et à renforcer les pressions des parents sur les notes au collège comme on le constate au lycée.

Parmi les élèves qui n'ont pas le DNB actuellement, 45 000 sont orientés vers la voie professionnelle. Ceux qui n'ont pas eu le DNB et qui étaient orientés en 2de professionnelle ne le seront pas à la rentrée 2025. **Cette réforme va contribuer à fragiliser la voie professionnelle tout comme la réforme Macron- Grandjean dont la FNEC FP-FO exige le retrait. Le SNFOLC demande à la place de cette prépalycée des moyens en amont comme diminuer le nombre d'élèves par classe afin de pouvoir remédier aux difficultés de ces élèves.**

Redoublement :

Aucun changement notable depuis le CSE du 8 février. Pour pouvoir décider un redoublement, il faudra respecter une procédure très lourde, chronophage et dissuasive tant pour les équipes pédagogiques que pour les élèves.

« Les actions sont conduites au sein de la classe, sur périodes scolaires et le cas échéant hors temps scolaire. Avec l'accord des responsables légaux de l'élève, et sur la base du volontariat des professeurs, le programme de réussite éducative peut également inclure la participation à des stages de réussite organisés lors des vacances scolaires dans la limite de trois semaines par an. »

Des rencontres avec les responsables légaux avant la fin du second trimestre (premier semestre). Si le ministère voulait mettre en place un redoublement utile aux élèves, il lui fallait créer des milliers de postes, ce qui n'est pas le cas.

Les élèves pourraient avoir « des heures de soutien supplémentaires consacrées à la maîtrise des savoirs fondamentaux peuvent être proposées aux élèves dont les besoins ont été identifiés conformément aux dispositions des [articles D. 311-12](#) et [D. 332-6 du code de l'éducation](#), dans la limite de deux heures hebdomadaires. » Qui pour faire ces heures ? Sur quelles disciplines ? Est-ce que cela se fera sous forme de pacte que nous rejetons toujours car c'est encore une augmentation du temps de travail et ce n'est pas une revalorisation salariale !

Et dans le même temps, les commissions d'appel resteront en vigueur. L'article L311-7 du code de l'Éducation disposant que « le redoublement ne peut être qu'exceptionnel » ne sera pas abrogé. **Au final, il n'y aura pas plus de redoublements, mais on fera assumer la responsabilité de faire passer des élèves qui n'ont pas le niveau aux professeurs qui n'auront pas voulu/pu mettre en place les contraintes non statutaires.**



Pendant ce temps, les salaires n'augmentent pas, les effectifs sont toujours importants dans les collèges et les lycées où cette année en Gironde 17 lycées auront des effectifs supérieurs à 34 élèves par classe à la rentrée.

Dans toute la France, des collèges sont « morts », en Seine-Saint-Denis, jeudi dernier, l'AG des personnels mobilisés a décidé la grève reconductible à partir du 19 mars, avec une montée à Matignon le 21 mars : ils ont raison ! Alors saisissons-nous du 19 mars et soyons dans les manifestations, car l'Education Nationale comme tous les services publics est en danger. Faisons des AG partout dès demain pour discuter de nos moyens d'action y compris la grève jusqu'à satisfaction le 20 mars sur les revendications :

- **Augmentation de la valeur du point de 10 % immédiatement et sans contrepartie**
- **Abrogation du choc des savoirs**
- **Création d'un statut pour les AED et les AESH avec un vrai salaire. Création de tous les postes statutaires nécessaires professeurs, CPE, PsyEN, infirmier, médecin, AESH et AED.**

Manifestation à 12 h à Bordeaux au rond point de la préfecture et AG à 15 h à la bourse du travail.

